



MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal du Lieu

Le Lieu, le 23 mars 2022

Préavis municipal n° 05/2022

Travaux de rénovation, d'optimisation énergétique et de mises aux normes de sécurité - Centre Sportif Vallée de Joux

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit pour la réalisation de travaux de rénovation des locaux, de mises aux normes de sécurité et d'optimisation énergétique du Centre Sportif.

Historique

Le projet du Centre Sportif de la Vallée de Joux a été voté en 1985 et la demande de crédit pour la construction en 1988. Les travaux de construction des bâtiments ont, quant à eux, débuté en 1989, avec la cérémonie de la pose de la première pierre le 28 avril 1990. Les infrastructures furent ouvertes au public en juillet 1992 et l'inauguration officielle eut lieu le 5 septembre 1992.

A l'origine, le Centre Sportif comprenait :

- Le bâtiment de la piscine
- Le bâtiment de la salle omnisports (3 tiers)
- Le bâtiment de la patinoire, y compris la buvette, sur un étage

Les travaux de finition dureront jusqu'en 1994. En 1995, une première extension est déjà envisagée avec des tennis et un terrain multisports.

En 2005, des travaux d'extension et d'amélioration de l'infrastructure d'accueil du Centre Sportif et de l'Office du Tourisme sont menés afin de construire une réception commune aux deux entités, telle qu'elle existe aujourd'hui.

En 2006-2007, la transformation de la buvette en restaurant est réalisée, suivie, en 2007-2008, par la construction des deux bâtiments de logements (collectifs et appartements).

D'autres travaux importants ont ponctué l'évolution des infrastructures du Centre Sportif avec, notamment, le changement des bandes de la patinoire en 2004 et le remplacement de l'installation de froid de cette dernière en 2006. Parallèlement, des panneaux solaires sont installés sur les toits existants.

En 2015, le Centre Sportif continue son extension en construisant l'espace « Bien-être » et la salle de musculation.

Depuis 30 ans, les bâtiments « primaires » du complexe du Centre Sportif ont connu les entretiens courants et nécessaires permettant de garantir la sécurité et la pérennité des infrastructures initiales. Toutefois, les normes ayant évoluées et les installations vieillissantes naturellement, il est aujourd'hui essentiel d'envisager des travaux de plus grande envergure et de mises aux normes. À titre d'exemple, le sol de la salle omnisports à 30 ans. La durée de vie de ce genre d'installation est normalement de 15-20 ans. Il en va de même pour les façades et les toits en tôles.

Les enjeux énergétiques nous contraignent également à envisager des adaptations conséquentes des bâtiments afin de pouvoir relever les défis d'économie d'énergie, en adéquation avec une exploitation durable des installations.

Les travaux 2021

Lors du budget 2020, les 3 Municipalités ont demandé à leurs Conseils Communaux la possibilité d'augmenter la subvention communale de 20% durant 3 ans pour effectuer certains des travaux décrits dans ce préavis.

Le Conseil Communal de la Commune du Chenit n'a pas suivi la Municipalité et accordé uniquement une augmentation de 10% pour une année, accompagnée du vœu que la Municipalité revienne avec un préavis détaillé des besoins du Centre Sportif. C'est ce préavis, avec une réactualisation des travaux, qui est donc présenté aujourd'hui.

L'augmentation de 10%, qui a été acceptée dans le budget 2020 par les 3 communes, soit CHF 208'850.- a été utilisée en grande partie, comme suit :

En 2021 : CHF 86'000.-

- Remplacement tracteur
- Installation de détecteurs de mouvements
- Détartrage des chaudières

Planifiés en 2021 et réalisés en 2022 : CHF 110'000.-

- Remise aux normes des sorties de secours de la salle omnisports
- Réalisation de divers travaux de peinture/carrelage/retouches dans les différents bâtiments
- Finalisation des travaux de rénovation de l'ancien centre espagnol

Les travaux 2022-2024

La réalisation des travaux listés ci-dessous est prévue sur 3 ans, pour une enveloppe globale évaluée à ce jour à CHF 1'985'300.- (mais susceptible de varier en fonction de la fluctuation du prix des matériaux). Le périmètre des travaux englobera les installations suivantes :

Patinoire : montant estimé CHF 789'400.-

- Projet de tour de refroidissement
- Changement des bandes Plexiglas
- Réfection façades, peintures et portes
- Changement des lumières par du LED
- Système son et panneaux score
- Travaux sur la dalle

Salle Omnisports : Montant estimé CHF 380'900.-

- Réfection des sols
- Réfection façades, toit et peintures
- Remplacement rideaux
- Rafraîchissement vestiaires, WC et douches
- Système son
- Aménagement extérieur

Tennis : Montant estimé CHF 267'400.-

- Etude pour sonder les 4 terrains
- Remise en état des terrains
- Montage, démontage de la bulle

Piscine : Montant estimé CHF 159'500.-

- Rénovation toit et installation de panneaux solaires
- Réfection façades, peintures et portes
- Changement des lumières par du LED

Divers et autres projets de rénovation : Montant estimé CHF 388'100.-

- Hébergement : réfection des appartements
- Restaurant : frais d'étude pour cuisine et changement du mobilier
- Rafraîchissement salles fitness et spinning
- Autres projets en lien avec l'optimisation de la sécurité

La volonté est de travailler au maximum avec les entreprises locales afin de soutenir l'économie régionale. Cela aura également l'avantage incontestable de bénéficier de garanties de service après-vente solides.

Une liste détaillée des travaux est à disposition de la commission si nécessaire.

Financement

Les travaux ont été échelonné en 3 étapes et la clé de répartition se fera comme à l'accoutumée. Soit, au nombre d'habitants de chaque Commune, sachant que le nombre d'habitants de la Commune du Chenit est doublé. (situation au 31.12.2021 : Le Chenit 4569h / L'Abbaye 1521h / Le Lieu 881h).

Le montant total des travaux est de CHF 1'985'300.-, la part à charge de la commune du Lieu, selon clé de répartition, de CHF 151'564.- arrondi à CHF 152'000.-.

La Municipalité propose d'activer le solde du compte 9282.71, Réserve amortissement Centre sportif, pour CHF 86'499.- et de prélever le solde du montant à notre charge, CHF 65'501.-, de la réserve générale (compte 9282.99).

Conclusions

La Municipalité est à disposition des membres du Conseil et de la Commission pour tout renseignement complémentaire et, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal du Lieu

- vu le préavis 05/2022
- ouï le rapport de la commission d'étude
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. D'autoriser la Municipalité de financer, selon la clé de répartition, les travaux du Centre sportif de La Vallée.
2. De donner tous les pouvoirs à la Municipalité pour mener à bien ce financement.
3. D'accorder dans ce but un crédit de CHF 152'000.00 à financer par les liquidités courantes.
4. D'amortir cet investissement par un prélèvement au fond de réserve amortissement Centre sportif, compte 9272.71, de CHF 86'499.- (solde du compte), et à la réserve générale, compte 9282.99.


Le Syndic
Patrick Cotting

Au nom de la Municipalité




La Secrétaire
Irène Darbellay

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 avril 2022.

Municipal responsable : Patrick Cotting
Autre déléguée : Mme Delphine Toro, Directrice du Centre Sportif

Commission chargée de l'étude du préavis :

Mme Sylvia Piccinin Loutan, Convocatrice
Mme Marianne Meylan
M. Michel Karlen
M. Immanuel Robra
M. Raphaël Rochat